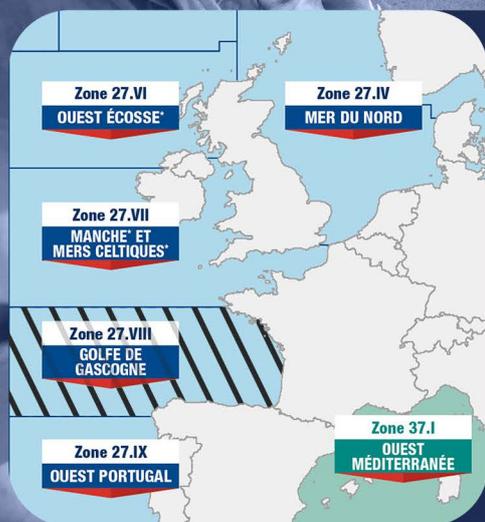




# LA PÊCHE FRANÇAISE A BESOIN DE VOUS !

Du 22 janvier au 20 février 2024, 450 navires de pêche auront l'interdiction d'exercer leur métier dans le golfe de Gascogne. Cette décision de justice vise à réduire les captures accidentelles de dauphins par mesure de précaution. Une baisse des volumes de produits de la mer débarqués en France de près de 8 000 T est attendue, et autant de produits indisponibles sur les étals.



La pêche française continue de s'investir pour mieux comprendre et réduire les captures accidentelles et elle est dans l'attente des résultats d'expérimentation à grande échelle de dispositifs techniques qui se dérouleront les trois prochaines années.

En attendant ces résultats, votre poissonnerie, comme l'ensemble des opérateurs de la filière pêche française, se trouve impacté par la fermeture de cette zone de pêche.

C'est pourquoi vous ne trouverez pas certaines espèces sur notre étal pendant toute cette période, et vous observerez probablement une hausse de prix sur les espèces proposées (issues d'autres zones de pêches, actuellement ouvertes).

En continuant d'acheter des produits issus de la pêche française, vous contribuez à soutenir l'ensemble des professionnels du secteur (pêcheurs, mareyeurs et criées) qui s'engagent au quotidien :

- dans un cadre réglementaire strict
- dans le respect de standards sociaux élevés
- pour des territoires littoraux vivants
- pour vous apporter des produits frais et de qualité